



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice	17
Présents	13
Votants	13

L'an deux mil vingt cinq

Le 6 Octobre à 19 Heures 15

Le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2025

Présents : Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-François Vellard, Cyrielle Frison, Gaëlle Bernard-Peyre, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarie, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Prunier-Bourgeois

Absents : Mathilde Jasserand, Jean-Philippe Quidoz, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle

Secrétaire : Nelly Plassat

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025-54 : Décisions modificatives n°03

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, expose que, sur la partie fonctionnement, il est proposé une charge supplémentaire sur le chapitre 012 compensée par les recettes obtenues sur les arrêts maladie. Ces sommes ont déjà été versées par l'organisme d'assurance statutaire.

Sur la partie investissement, il est proposé les dossiers suivants :

- Réhabilitation du Pont du Creux : des frais d'étude supplémentaires doivent être engagés à hauteur de 5 000.00 €
- Renaturation des cours du groupe scolaire : acquisition de 5 jarres de récupération d'eau
- Aménagement du Chef-Lieu : panneau place handicapée supplémentaire
- Régularisation des frais liés à l'installation des alarmes
- Eclairage du terrain de football : à la demande de l'Entente Val d'Hyères, il a été décidé d'équiper le terrain de football d'éclairage suffisant avant la saison hivernale, malgré le fait que les subventions au titre de la DETR ont été refusées (subventions d'Etat)

Le fait de signer le devis engage la collectivité, et ne permettra plus de déposer ce dossier à la DETR 2026.

L'association accepte de financer le dépassement, la Commune prendrait en charge la somme de 18 000.00 € TTC

Cela permettra d'accroître les capacités d'entraînement.

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, met en avant une bonne implication des services techniques, qui assurent une partie du génie civil, ce qui permet d'économiser la somme de 6 000.00 €

Pour financer ces dépassements d'investissement, il est proposé une augmentation des recettes du FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée)

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, expose que cela permet de donner un signe fort à l'association Entente Val d'Hyères, qui représente environ 300 licenciés, avec en majorité des enfants. Madame le Maire ajoute que cette association véhicule de belles valeurs.

Pour l'information, le dossier du Pont du Creux a été mis en place dans des conditions très favorables. Les travaux sont prévus courant novembre, avec 8 semaines de préparation, les poutres étant pré-fabriquées sur la base du relevé topographique réalisé durant la phase d'étude.

Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-55 : Adhésion au contrat d'assurance groupe du Cdg73 pour la couverture des risques statutaires

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Cela permet de couvrir la collectivité pour bénéficier de remboursements liés aux arrêts maladie des agents. Pour rappel, les agents stagiaires ou titulaires avec des temps de travail égal ou supérieur à 28h00 ne bénéficient pas d'indemnités journalières de la Sécurité sociale, alors que la collectivité doit maintenir leur traitement à 90% durant 3 mois, et à 50% durant 9 mois. Pour les agents contractuels ou avec des temps de travail inférieurs à 28h00, il s'agit d'un complément des indemnités journalières de la Sécurité sociale, ce qui explique un taux de cotisation moindre.

Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-56 : Attribution d'une subvention à l'association Dix Communes solidaires

Gaëlle Bernard-Peyre, Adjointe au Maire, expose que lors de la dernière commission Animation, ont été balayé l'ensemble des demandes de subventions des associations en fonction des critères du règlement attributif des aides et du budget alloué sur l'année 2025.

L'association Dix Commune solidaires est une association extérieure, aidée chaque année, avec une demande identique à celle de l'année précédente. Cette association a été présente au Forum des associations. Leur projet, sur les deux prochaines années, est la construction d'une école dans la région de Bama, au Burkina Faso.

Ils interviennent auprès d'enfants pour sensibiliser, ce qui pourrait être intéressant auprès de l'école ou du CME.

Nelly Plassat, conseillère déléguée, ajoute qu'elle rayonne sur plusieurs communes alentour, ils sont actifs et présents sur le territoire. Une manifestation est prévue sur Vimines le weekend du 25-26 octobre 2025.

Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-57 : Attribution d'une subvention « Manifestations » à l'association Entente Val d'Hyères

Gaëlle Bernard-Peyre, Adjointe au Maire, expose que la commune a mis en place une subvention "manifestation" attribuée au titre du soutien à l'organisation d'une fête ou d'une animation participant à la vie de la commune.

Afin d'être éligibles à cette subvention, les associations doivent mettre en place des manifestations sur la commune répondant aux critères suivants :

- Association domiciliée sur Vimines uniquement
- Manifestation gratuite
- Ouverte à tous et non réservée aux seuls adhérents
- Annoncée par un des canaux de communication de la commune
- Présentant un intérêt général pour la commune et ses habitants
- Limitée à 3 manifestations/association/an.

L'association Entente Val d'Hyères déroge aux critères liés aux manifestations, qui doivent être organisées sur la commune. Dans leur dossier, deux manifestations ont été organisées sur la commune de Saint Cassin en raison de l'indisponibilité de la salle sur les dates demandées.

La commission Animation propose une dérogation à ce titre, ce qui ouvrirait droit à une subvention de 250 euros.

Nelly Plassat, conseillère déléguée, ajoute que cette dérogation avait déjà été accordée l'année dernière pour les mêmes raisons.

Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

Délibération n°2025-58 : Convention 2026 relative à l'organisation d'un spectacle dans le cadre de la programmation annuelle du Zygomatic Festival

Gaëlle Bernard-Peyre, Adjointe au Maire, expose que suite au spectacle réalisé en 2025, durant les vacances de printemps, un bilan a été fait avec les deux organisatrices, début juillet.

Dans un souci d'anticipation et de programmation pour l'année prochaine, il est nécessaire d'avoir l'engagement des communes à cette période.

Lors du spectacle de l'année dernière, la salle Oseraie avait été remplie avec 70 vimenais bénéficiant d'un tarif privilégié de 5 euros au lieu de 8 euros, et une gratuité pour le lien social et le centre de loisirs.

Le festival Zygomatic solidaire permet un accès aux spectacles au plus grand nombre.

Lors de cet échange, il a été remonté par l'association que, depuis 2022, le montant de subvention de 1 200 euros n'a pas évolué alors que les frais augmentent et que, sur la globalité du festival, l'association est déficitaire. Une augmentation de la subvention a été demandée en ce sens.

Le spectacle aurait lieu le mercredi 15 avril 2026 à 15h30. Le fait que cela se déroule pendant les vacances scolaires n'est pas un frein à la fréquentation des familles.

Armelle Benoit, conseillère municipale, demande si l'association est déficitaire sur la Commune de Vimines. Gaëlle Bernard-Peyre, Adjointe au Maire, répond que le coût du spectacle est d'environ 1 500,00 €, mais elle n'a pas le détail.

La réduction des vimenais sera de deux euros, au lieu des trois euros actuels.

Il est relevé qu'il s'agit de jolis spectacles de qualité par Gaëlle Bernard-Peyre, Adjointe au Maire.

Cyrielle Frison, Adjointe au Maire, demande si, en cas de changement de conseil municipal, cela peut être modifié. Il est répondu que la convention sera signée suite au conseil municipal, et que la participation sera versée en amont du spectacle.

Il est proposé par Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, une augmentation de 150 euros au titre de la convention pour l'année 2026.

Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

Questions diverses :

- *Conseil municipal enfants*

Cyrielle Frison, Adjointe au Maire, expose qu'une première réunion de sensibilisation a été faite auprès des enfants de CM1 et CM2, suivie d'une présentation dans les classes aux enfants par Céline Prunier-Bourgeois et Armelle Benoit, conseillères municipales.

Les enfants avaient beaucoup de questions, un Powerpoint a été présenté aux enfants qui ont été attentifs, les maîtresses participent beaucoup et sont investies.

La même organisation sera reconduite pour cette année, avec un dépôt de candidatures à la rentrée des vacances d'automne et une campagne électorale durant 15 jours (supports, slogans).

Les enfants se répartissent les rôles car ils vont tenir les bureaux de vote le vendredi 21 novembre après-midi.

Il faudra prévoir avec les services techniques la mise en place des isoloirs et des urnes.

Il sera ensuite mis en place une soirée d'investiture le vendredi 28 novembre à 18h00.

Il faudrait prévoir la pochette et le stylo en achat.

- *Décorations de Noël*

L'installation des décorations de Noël aura lieu le dimanche 30 novembre.

Il est demandé la possibilité d'une guirlande lumineuse pour mettre en valeur le gros sapin.

Les entreprises de la commune seront sollicitées pour la mise en place.

Il est demandé la lasure et le montage de petits sapins en bois par les services techniques (environ 4-5 sapins).

Il est demandé où sont stockées les décorations de Noël afin de pouvoir en vérifier leur état.

- *Inauguration des cours d'école le vendredi 10 octobre à 18h00*

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, a commandé les plateaux pour 30 personnes.

Il faudra qu'un coup de souffleur soit fait avant l'inauguration.

Il est décidé de monter à 40 personnes, et de prendre des pâtés croûtes en supplément.

Cyrielle Frison, Adjointe au Maire, annonce que les enseignants ont sollicité pour refaire également la cour des élémentaires.

- *Repas du C.C.A.S. le 5 octobre*

Les personnes présentes ont beaucoup apprécié la décoration réalisée cette année.

Ils ont apprécié la journée ; le prestataire a été apprécié avec un esprit p'tit bal.

L'ancien prestataire était plus dynamique ; le repas a été apprécié par les convives.

- *Déploiement de la fibre*

Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, annonce qu'il est prévu le raccordement de Lachat, Forêt d'Albert.

Une rencontre est prévue vendredi pour voir les points bloquants avec le référent.